

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 560

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Mai 2013

« Que de mots provinciaux ont été laissés à la porte des dictionnaires français, si hospitaliers par ailleurs à des américanimes que tant de Français s'acharment à prononcer en se tordant la gueule. »

(Gaston Tuillon)

Adversité

Lu dans la presse : « Les efforts du juge et des avocats ont été payants pour éviter une condamnation qui aurait attisé l'adversité entre deux clans. »

Au risque de rabâcher, il faut encore condamner l'usage erroné du mot *adversité*.

Ce terme signifie : *sort contraire, infortune, malheur, disgrâce, fatalité...* et rien d'autre. Il est abusif de faire de ce mot un synonyme d'adversaire, camp ou équipe adverse, opposition, concurrence, rivalité.

(Défense du français, N° 560, mai 2013)

« Business »

Dérivé de *busy* « occupé » *business* « besogne, travail, occupation ». Désigne aujourd'hui le commerce, les affaires, le grand capitalisme. Faire du business : faire des affaires plus ou moins licites ; trafiquer.

Alain Rey dit préférer la forme populaire *bizness*, qui impose la relation à l'anglais entre l'oral et l'écrit.

« J'étais emmerdé, tu peux me croire. C'est alors que j'ai eu l'idée d'un business... comme tu vois, très régulier point de vue juridique » (Alain Sergent).

Reste que le terme français *affaires* est tout aussi recommandable.

(Défense du français, N° 560, mai 2013)

Cagnotte

D'origine incertaine, le mot *cagnotte* serait emprunté au provençal.

Quelle association, quelle amicale n'a pas aujourd'hui sa cagnotte ? Ce terme désigne la caisse commune des membres d'un groupe. Somme d'argent économisée peu à peu.

Une extension excessive attribue à ce mot le sens de *surplus* (de recettes d'impôts) ou de recettes inattendues. Il est question de *cagnottes fiscales*.

La *cagnotte* est une épargne, une réserve constituée petit à petit à répartir entre les participants ou à l'avantage d'un groupe et non le résultat chanceux d'une opération financière.

(Défense du français, N° 560, mai 2013)

« Compliance »

Un article paru dans un quotidien lausannois cite ce mot plus d'une douzaine de fois sans en donner une définition en français. Au lecteur de se tenir au courant.

L'anglais *compliant* signifie « accommodant, docile ». *To be compliant with*, « être conforme à, se conformer à ».

Compliance : acquiescement, conformité avec. Conformité des opérations aux prescriptions légales ; conformité aux lois régissant les activités financières.

(Défense du français, N° 560, mai 2013)

Emérite

« Après sa démission, le pape Benoît XVI se fera appeler Sa Sainteté Benoît XVI, pape émérite » annonçait la presse.

Proche étymologiquement de *mérite*, l'adjectif *émérite* est utilisé le plus souvent dans le sens de « qui a du mérite » ; compétent, chevronné, expérimenté.

Se disait, dans l'Antiquité, d'un soldat ayant accompli son temps et, par extension, d'une personne qui, tel le précédent souverain pontife, ayant exercé son emploi, jouit des honneurs de son titre.

Utilisé abusivement pour *retraité*, même pour qui n'est pas particulièrement méritant.

(Défense du français, N° 560, mai 2013)

Futur

Lu sur Teletext RTS Un : « Le futur des joueurs sera examiné » ; « Le futur sportif sera aussi examiné ».

Sous l'influence de l'anglais (*future* « avenir ») *futur* est abusivement employé pour avenir.

Avenir désigne un temps que nous pouvons connaître ; *futur* évoque un temps plus lointain que nos contemporains ne pourront connaître.

Nuance dont notre Teletext ferait bien de s'inspirer... à l'avenir.

(Défense du français, N° 560, mai 2013)